



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2019-084

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Direction départementale des territoires / Direction

19-2019-12-26-003 - Arrêté préfectoral modificatif 01/2020 portant réglementation temporaire de la circulation des véhicules transportant des bois ronds (36 pages)

Page 3

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle

19-2019-12-26-004 - Arrêté préfectoral portant nomination de la directrice départementale par intérim de la direction départementale des territoires de la Corrèze et portant délégation de signature (24 pages)

Page 40

Direction départementale des territoires / Direction

19-2019-12-26-003

**Arrêté préfectoral modificatif 01/2020 portant
réglementation temporaire de la circulation des véhicules
transportant des bois ronds**

*Arrêté préfectoral modificatif 01/2020 portant réglementation temporaire de la circulation des
véhicules transportant des bois ronds*

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
de la Corrèze

Arrêté préfectoral modificatif 01/2020
portant réglementation temporaire de la circulation
des véhicules transportant des bois ronds

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de la route et notamment ses articles R. 433-9 à R. 433-16 ;
- Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L.131-8 et L. 141-9 ;
- Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination Frédéric VEAU, en qualité de préfet de la Corrèze ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;
- Vu l'arrêté n° PRMG 150 743 1A du 23 avril 2015 portant nomination de M. François GEAY, directeur départemental des territoires ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-037 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires, François GEAY ;
- Vu l'arrêté n° 19-2019-09-13-001 du 13 septembre 2019 portant subdélégation de signature à M^{me} Johanne PERTHUISOT ;
- Vu l'arrêté n° 19-2019-09-13-001 du 13 septembre 2019 portant subdélégation de signature à M^{me} Isabelle POUGET-BERTELOITE ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant des bois ronds ;
- Vu les demandes présentées par les donneurs d'ordre du transport de bois ronds ;
- Vu l'avis du président du conseil départemental de la Corrèze ;
- Vu l'avis des maires des communes concernées ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires ;



cit  administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 Tulle cedex – T l. : 05.55.21.80.26
heures d'ouverture au public de la DDT : 9h00 -12h00 / 13h30-16h30
heures d'ouverture de la cit  administrative : 8h00 – 18h00

www.correze.gouv.fr

rubrique : /Services-de-l'Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-DDT

DDI
des services
de l'Etat **à vos c t s**

<http://twitter.com/Prefect9>

Arrête

Article 1^{er} - Les documents annexés à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2010 sus-visé sont remplacés par ceux qui sont annexés au présent arrêté préfectoral. Ces documents sont consultables sur le site internet de l'État en Corrèze

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-et-securite-routiere/Transports/Le-transport-du-bois>

et sur le site Cartogip

<https://cartogip.fr/index.php>

Article 2 - L'arrêté du 26 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2010 portant réglementation de la circulation des véhicules transportant des bois ronds est abrogé.

Article 3 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et inséré sur le site internet

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification / publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corrèze ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 -

- le colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Corrèze ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ;
- le président du conseil départemental ;
- le directeur de la société des autoroutes du sud de la France ;
- le directeur de la direction interdépartementale des routes du centre-ouest ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le directeur départemental des territoires ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tulle, le 26 décembre 2019

La secrétaire générale



Isabelle Pouget Berteloite

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur Départemental
des Territoires et
par subdélégation

Arrêté préfectoral
portant réglementation temporaire de la circulation
des véhicules transportant des bois ronds

Annexe récapitulative – Janvier 2020

1 Réseau dérogatoire permanent :

A. Voirie État et société d'autoroute :

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
DIRCO	Autoroute	20	MASSERET Limite avec le département de la Haute-Vienne	NESPOULS Limite avec le département du Lot
ASF	Autoroute	89	USSAC carrefour échangeur A20	CUBLAC Limite avec le département de la Dordogne
ASF	Autoroute	89	MERLINES Limite avec le département du Puy-de-Dôme	SAINTE-PARDOUX-L'ORTIGIER carrefour échangeur n° 46.1 (A 20)

B. Voirie départementale :

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
CD19	Départementale	108	SAINT-ANGEL carrefour RD 1089	SAINT-ANGEL accès Ets Gatignol
CD19	Départementale	108	LIGINIAC carrefour RD 20	LIGINIAC accès Ets Desteve
CD19	Départementale	1089	Contournement Nord de BRIVE: USSAC carrefour échangeur n°49 (A 20)	Contournement Nord de BRIVE: MALE-MORT carrefour déviation (Cazaude)
CD19	Départementale	1089	USSEL carrefour RD 982	Contournement Nord de BRIVE: MALE-MORT carrefour déviation (Cazaude)
CD19	Départementale	1089	FEYT (Limite Puy de Dôme)	USSEL carrefour VC Bussiertas
CD19	Départementale	1089	USSEL carrefour RD 982	USSEL carrefour VC Bussiertas (sens Sud-Nord)
CD19	Départementale	1120	NAVES carrefour échangeur n°20 (A 89)	ESPARTIGNAC carrefour échangeur N°45 (A 20)
CD19	Départementale	1120	LAGUENNE carrefour RD 940E4	GOULLES limite département du Cantal
CD19	Départementale	132	SOUDAINE-LAVINADIÈRE carrefour RD 3	MEILHARDS carrefour RD 20
CD19	Départementale	142 E2	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 1089	ROSIERS D'EGLETONS carrefour échangeur n°22 (A 89)
CD19	Départementale	157	TREIGNAC carrefour RD 16	TREIGNAC accès Ets Terriou
CD19	Départementale	16	EGLETONS carrefour RD 1089	TREIGNAC carrefour RD 16E5
CD19	Départementale	16	TREIGNAC carrefour RD 16 E3	CHAMBERET carrefour RD 3
CD19	Départementale	16	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16E	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16E7
CD19	Départementale	16 E3	TREIGNAC carrefour RD 940	TREIGNAC carrefour RD 16

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
CD19	Départementale	168	MESTRES carrefour RD 979	LIGINIAC carrefour RD 20
CD19	Départementale	168 E2	SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE carrefour RD 168	SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE accès Ets SAFEF
CD19	Départementale	16E	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 1089	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16
CD19	Départementale	16E5	TREIGNAC carrefour RD 16	TREIGNAC carrefour RD 940
CD19	Départementale	16E6	EGLETONS carrefour RD 1089	EGLETONS carrefour RD 991
CD19	Départementale	171	NEUVIC carrefour RD 982	NEUVIC accès Ets Magnol
CD19	Départementale	18	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16	MARCILLAC-LA-CROISILLE carrefour RD 978
CD19	Départementale	18	MARCILLAC-LA-CROISILLE carrefour RD 978	SAINT-MARTIN-LA-MEANNE PR 8
CD19	Départementale	20	MEILHARDS carrefour RD 132	MASSERET carrefour échangeur n°43 (A 20) / RD 920
CD19	Départementale	20	LIGINIAC carrefour RD 168	LIGINIAC carrefour RD 108
CD19	Départementale	21	SAINT-REMY carrefour VC 23	SAINT-REMY carrefour RD 982
CD19	Départementale	2120	ARGENTAT carrefour RD 1120 sud	ARGENTAT carrefour RD 980
CD19	Départementale	25	DONZENAC carrefour échangeur n°48 (A 20)	ALLASSAC accès Ets Gilibert
CD19	Départementale	26	GIMEL-LES-CASCADES carrefour RD 978	SAINT-PRIEST-DE-GIMEL carrefour RD 1089
CD19	Départementale	26	SALON-LA-TOUR carrefour RD 920	SALON-LA-TOUR accès Ets Cheneu
CD19	Départementale	3	SOUDAINE-LA VINADIERE carrefour RD 132	CHAMBERET accès Ets Dunouhaud
CD19	Départementale	3089	USSEL carrefour RD 982	USSEL carrefour VC (Bussiertas)
CD19	Départementale	32	BUGEAT carrefour VC Gare de Bugeat (VC 5)	GOURDON-MURAT accès Ets Garais
CD19	Départementale	36	MEYMAC carrefour RD 36 E nord	MEYMAC carrefour RD 979 Lontrade
CD19	Départementale	36	MAUSSAC carrefour RD 1089	MEYMAC carrefour RD 36E sud
CD19	Départementale	36E	MEYMAC carrefour RD 36 sud (Eyma-noux)	MEYMAC carrefour RD 979
CD19	Départementale	36E	MEYMAC carrefour RD 979	MEYMAC carrefour RD 36 (Pont de Lachaud)
CD19	Départementale	44	SEILHAC carrefour RD 1120	SAINT-CLEMENT carrefour RD 7
CD19	Départementale	53 E2	NAVES carrefour RD 7	NAVES accès Ets Vigeon
CD19	Départementale	683	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 979	BORT-LES-ORGUES limite département du Cantal (barrage)
CD19	Départementale	7	NAVES carrefour RD 53E2	SAINT-CLEMENT carrefour RD 44
CD19	Départementale	820	NESPOULS carrefour RD 19E2	NESPOULS limite avec le département du Lot

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
CD19	Départementale	920	MASSERET carrefour échangeur n°43 (A 20)	SALON-LA-TOUR carrefour échangeur n°44 (A 20)
CD19	Départementale	920	SALON-LA-TOUR carrefour échangeur n° 44 (A 20)	UZERCHE accès Ets Valette
CD19	Départementale	920	NESPOULS carrefour RD 19E2	NESPOULS carrefour RD 19
CD19	Départementale	922	BORT-LES-ORGUES limite département du Cantal (Sud)	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 979 (sud)
CD19	Départementale	940	TULLE carrefour RD 940E4 (Le Pont-de-la-Pierre)	ALTILLAC limite département du Lot
CD19	Départementale	940	L'EGLISE-AUX-BOIS limite département de la Haute-Vienne	SEILHAC carrefour RD 1120
CD19	Départementale	940E4	LAGUENNE carrefour RD 1120	TULLE carrefour RD 940
CD19	Départementale	978	MARCILLAC-LA-CROISILLE carrefour RD18	GIMEL-LES-CASCADES carrefour RD 26
CD19	Départementale	979	VIAM carrefour RD 940	MEYMAC carrefour RD 36 (Lontrade)
CD19	Départementale	979	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 922	BORT-LES-ORGUES limite département du Cantal
CD19	Départementale	979	SAINT-ANGEL carrefour RD 1089	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 922 (Sud)
CD19	Départementale	979	SAINT-ANGEL carrefour RD 1089	MEYMAC carrefour RD 36E (Nord)
CD19	Départementale	980	ARGENTAT carrefour RD 2120	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS limite département du Cantal
CD19	Départementale	982	USSEL carrefour RD 1089	SAINT-REMY limite département de la Creuse
CD19	Départementale	982	MESTES carrefour RD 979 sud	NEUVIC carrefour RD 171
CD19	Départementale	982	USSEL carrefour RD 1089	USSEL accès Ets Gouny
CD19	Départementale	D16E7	EGLETONS carrefour RD 16E6	EGLETONS carrefour Abattoirs

C. Voirie communale et intercommunale :

Commune	Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
AFFIEUX	Commune	VC	10	AFFIEUX carrefour RD 940	AFFIEUX au Peuch
BONNEFOND	Commune	VC	6	BONNEFOND carrefour RD 18 La Croix des Duis	BONNEFOND carrefour RD 119 la Naucodie par Florentin
BUGEAT	Commune	VC	5	BUGEAT carrefour RD 979	BUGEAT carrefour RD 32
CHAMBERET	Commune	VC	6	CHAMBERET RD 16	CHAMBERET carrefour VC 6 - VC 8 à Bonnat par Freygnoux, les Borderies
CONFOLENT PORT DIEU	Commune	VC	1	CONFOLENT-PORT-DIEU carrefour RD 82	CONFOLENT-PORT-DIEU carrefour VC 7
EGLETONS	Commune	VC		EGLETONS carrefour Tra-le-Bos	EGLETONS carrefour RD16
EGLETONS	Commune	VC		EGLETONS carrefour RD 16E7	EGLETONS carrefour Tra-le-Bos

Commune	Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
L'EGLISE AUX BOIS	Commune	VC	2	L'EGLISE AUX BOIS carrefour RD 940 à Plafeix	L'EGLISE AUX BOIS Prabonneau (fin des travaux jusqu'au 4 routes)
LACELLE	Commune	VC	7	LACELLE carrefour RD 940 Les Goursolles	LACELLE carrefour RD 132E1
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	41	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 43	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 5
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	43	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 6	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 41
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	5	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 41	LAMAZIERE BASSE carrefour RD 100
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	8	LAMAZIERE BASSE carrefour RD 991	LAMAZIERE BASSE hameau du Four
LAMAZIERE HAUTE	Commune	VC	2	LAMAZIERE HAUTE carrefour RD 21 Les Fonds de Pradillou LAMAZIERE HAUTE carrefour	LAMAZIERE HAUTE carrefour
LATRONCHE	Commune	VC	16	LATRONCHE carrefour VC17	LATRONCHE carrefour VC 1 Labrousse
LAVAL SUR LUZEGE	Commune	VC	10	LAVAL-SUR-LUZEGE carrefour RD 978	LAVAL-SUR-LUZEGE carrefour CR 3
LAVAL SUR LUZEGE	Commune	VC	5	LAVAL SUR LUZEGE carrefour VC 10	LAVAL SUR LUZEGE La Bastide
LE JARDIN	Commune	VC	2	LE JARDIN carrefour RD 18	LE JARDIN carrefour VC 15
LIGINIAC	Commune	VC	14	LIGINIAC carrefour RD 183 Yeux par Laprade	LIGINIAC carrefour VC 5 Peyroux
LIGINIAC	Commune	VC	29	LIGINIAC carrefour VC 1	LIGINIAC carrefour VC 5 - VC 14
LIGINIAC	Commune	VC	32	LIGINIAC carrefour RD 20	LIGINIAC carrefour VIC 7
LIGINIAC	Commune	VC	5	LIGINIAC carrefour VC 3	LIGINIAC carrefour VC 14 - VC 29
MEYMAC	Commune	VC		MEYMAC RD 35E la Gare	MEYMAC desserte ZI tranche 1 de Maubech
MEYMAC	Commune	VC	51	Renforcement chaussée ZA Maubech tr.2	
MEYMAC	Commune	VC	52	Renforcement chaussée ZA Maubech tr.3	
MOUSTIER-VENTADOUR	Commune	VC	8	MOUSTIER-VENTADOUR carrefour RD 991	MOUSTIER-VENTADOUR carrefour RD 16 par Les Farges
NEUVIC	Commune	VC	118	NEUVIC carrefour VC 6 dans Vent Bas	NEUVIC dans Vent Bas
NEUVIC	Commune	VC	15	NEUVIC carrefour RD 982	NEUVIC carrefour RD 982 par Pellachal
NEUVIC	Commune	VC	186	NEUVIC carrefour VC 118 Vent Bas	NEUVIC en direction de Pont des Ajustants sur 178m
NEUVIC	Commune	VC	6	NEUVIC carrefour RD 982	NEUVIC Vent Bas
PALISSE	Commune	VC	1	PALISSE VC 2 Rio Clavel	PALISSE VC 3 La Malessoute
PALISSE	Commune	VC	11	PALISSE carrefour D103 à Autchaud	PALISSE Les Chaussades
ROSIERS D'EGLÉTONS	Commune	VC	17	ROSIERS D'EGLÉTONS carrefour RD 1089	ROSIERS D'EGLÉTONS carrefour A 89
SAILLAC	Commune	VC		SAILLAC carrefour D28	SAILLAC accès scierie
SAINT ANGEL	Commune	VC	15	SAINT ANGEL carrefour RD 1089	SAINT ANGEL carrefour RD 171 par le Mas

Commune	Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
SAINT ANGEL	Commune	VC	28	SAINT ANGEL carrefour RD 171 par le Bouchaud	SAINT ANGEL Maison Neuve limite Combressol
SAINT GERMAIN LAVOLPS	Commune	VC	6	SAINT GERMAIN LAVOLPS carrefour RD 30	SAINT GERMAIN LAVOLPS carrefour RD 104 par Puy St Angel
SAINT HILAIRE LUC	Commune	VC	10	SAINT-HILAIRE-LUC carrefour RD 89 Junieres	SAINT-HILAIRE-LUC carrefour RD 166 limite Latronche
SAINT REMY	Commune	VC	23	SAINT REMY carrefour RD 982	SAINT REMY carrefour RD 21
SAINT VICTOUR	Commune	VC	1	SAINT-VICTOUR carrefour RD 979	SAINT-VICTOUR carrefour RD 45 par Bessolles
SAINT-SETIERS	Commune	VC	6 (tr.2)	SAINT-SETIERS carrefour VIC 14 Feyssaguet	SAINT-SETIERS carrefour RD 174
SERANDON	Commune	VC	12	SERANDON carrefour VIC 1	SERANDON carrefour VC 5
SERANDON	Commune	VC	9	SERANDON carrefour RD 20E1	SERANDON carrefour VC 14
SOUDEILLES	Commune	VC	2	SOUDEILLES carrefour RD 119	SOUDEILLES carrefour Bonneval
ST HILAIRE LES COURBES	Commune	VC	11	ST HILAIRE LES COURBES carrefour RD 940	ST HILAIRE LES COURBES Les Chaussades
ST YRIEIX LE DEJALAT	Commune	VC	6	ST YRIEIX LE DEJALAT Le Pilard	ST YRIEIX LE DEJALAT Le Champ Marsaly
TREIGNAC	Commune	VC	17	TREIGNAC carrefour RD 132E3, la Grillère, le Mac	TREIGNAC carrefour VC limite St Hilaire les Courbes
TREIGNAC	Commune	VC	53	TREIGNAC La Goutte	TREIGNAC carrefour RD 940
USSEL	Commune	VC	?	USSEL carrefour RD 3089	USSEL carrefour RD 1089
BELLECHASSAGNE	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	11	BELLECHASSAGNE carrefour RD 80	BELLECHASSAGNE carrefour VC 1
BONNEFOND	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	5	BONNEFOND carrefour RD 18 La Perrière	BONNEFOND carrefour VIC 5 à Orluc
BUGEAT	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	2	BUGEAT carrefour RD 97 Mouriéras	BUGEAT carrefour VIC 2 au croisement de la route de la Chassagne
SAINT MERD LES OUSSINES	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	4	SAINT MERD LES OUSSINES carrefour RD 109	SAINT MERD LES OUSSINES carrefour VC11
SAINT-SETIERS	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	14	SAINT-SETIERS carrefour RD 36	SAINT-SETIERS carrefour RD 80
USSEL	Voie privée	VP		Parc de l'Empereur Accès CFBL	

2 Réseau dérogatoire temporaire :

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LIGNAREIX (19) CTR B		645587.7816 9424	6502405.594 2761	D982 Departementale	LIGNAREIX	
COMMUNE DE MEILHARDS (19) CTR B		595875.3495 8286	6494093.593 9294	D132 Departementale D20 Departementale	MEILHARDS	
COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE LAVAL-SUR-LUZEGE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-FOISSAC (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (19) CTR B	Enclachaud	632003.6823 6786	6464558.739 5331	D18 (Departementale)	SAINT-HILAIRE-FOISSAC	
COMMUNE DE L'EGLISE-AUX-BOIS (19) CTR B		607326.5267 5686	6508255.506 1368	D940 (Departementale)	L'EGLISE-AUX-BOIS	
COMMUNE D'AMBRUGEAT (19) CTR B	Lafond	629149.6926 3956	6490873.651 7672	D36E (Departementale)	AMBRUGEAT	
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) CTR B	la Croix Mauriac	630504.7006 8913	6503161.559 3449	D979 (Departementale)	CHAVANAC	
COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) CTR B	Vergne	626162.8296 0949	6460117.104 3803	D18 (Departementale)	MARCILLAC-LA-CROISILLE	
COMMUNE DE MEILHARDS (19) CTR B	le Mazaud	591038.8455 5421	6497318.145 2918	D20 (Departementale)	MEILHARDS	
COMMUNE D'AIX (19) COMMUNE D'USSEL (19) CTR B	Le Macharrier	649637.5366 5301	6499806.990 8483	D1089 (Departementale)	AIX	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) CTRB USSEL	la Goutte	628167.4319 6792	6463074.047 622	D18 (Départementale) D978 (Départementale)	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	
CTRB TULLE	le Paspeyroux	620516.9869 7169	6449800.004 742	D18 (Départementale)	SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	
COMMUNE D EYGURANDE (19) CTRB USSEL		654295.4228 9282	6511051.918 919	D1089 (Départementale)	EYGURANDE	
COMMUNE DE ROSIERS-D EGGLETONS (19)		623508.1477 0964	6476627.141 6171	D1089 (Départementale)	ROSIERS-D'EGGLETONS	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE AGGLO		601851.2140 576	6469221.613 7671	A89 (Autoroute)	NAVES	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) CTRB TULLE	Vidal	631238.5966 5123	6444354.707 815	D980 (Départementale)	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
COMMUNE DE CHAUMEIL (19) COMMUNE DE PRADINES (19) CTRB TULLE CTRB USSEL		614635.5407 0933	6484247.965 3103	D16 (Départementale)	CHAUMEIL	
COMMUNE DE BONNEFOND (19) CTRB USSEL		619174.5267 221	6492168.153 3469	D16 (Départementale)	BONNEFOND	
COMMUNE DE BONNEFOND (19) COMMUNE DE BUGEAT (19) CTRB USSEL		619219.6965 039	6492344.323 1739	D32 (Départementale)	BONNEFOND	
CTRB USSEL		624219.5874 2954	6475624.057 7874	D1089 (Départementale)	ROSIERS-D'EGGLETONS	
COMMUNE DE ROSIERS-D EGGLETONS (19) CTRB USSEL		625045.8212 0489	6475728.921 1326	D1089 (Départementale)	ROSIERS-D'EGGLETONS	Il est recommandé d'emprunter plutôt la 142E en direction de la route de Marcillac CD18
COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) CTRB USSEL	Camping	622622.5327 2229	6463632.585 3287	D978 (Départementale)	MARCILLAC-LA-CROISILLE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE LAVAL-SUR-LUZEGE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (19) CTRB USSEL	Pranchère	633281.2158 2625	6462701.384 3734	D978 (Départementale)	LAVAL-SUR-LUZEGE	
COMMUNE DE PERET-BEL-AIR (19) COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRB USSEL	GROSSE ROCHE	621761.3103 6231	6486268.650 1267	D16 (Départementale)	PERET-BEL-AIR	
COMMUNE D ALBUSSAC (19)	AUBIAT	604246.7317 381	6449626.080 9066	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE	AUBIAT	604977.2293 1836	6450056.723 5849	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DU PESCHER (19)	Roc de Maille	603719.9503 8999	6445108.591 1634	D940 (Départementale)	LE PESCHER	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL	Lestauvert	635652.4168 9769	6480147.937 3496	D1089 (Départementale)	PALISSE	
COMMUNE DE MONCEAUX-SUR-DORDOGNE (19) CTRB TULLE	Le Mons	610954.5959 0583	6441953.191 1509	D1120 (Départementale)	MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	Attention au passage des 48-57 tonnes dans la traversée du village de Moustoulat
COMMUNE DE CHAMBERET (19)		598870.8615 2923	6502716.705 1251	D3 (Départementale)	CHAMBERET	
COMMUNE DE CHAMBERET (19)		598839.1200 9649	6503646.460 2927	6 (Route)	CHAMBERET	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE	Chastrusse	606167.8196 2166	6449699.582 5989	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE	Aubiat	605235.8754 2838	6450578.459 1036	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DE PERPEZAC-LE-NOIR (19) COMMUNE DE SADROC (19) COMMUNE DE VIGEOIS (19) CTRB BRIVE	LA MONTAGNE	584164.7512 2728	6466667.379 4728	A20 (Autoroute)	SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE NEUVILLE (19) CTRB TULLE		608346.0004 4867	6446664.915 681	D940 (Départementale)	NEUVILLE	
COMMUNE DE CHANTEIX (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE	La Vidalie	588133.6025 1488	6464070.442 5895	A20 (Autoroute)	SADROC	
COMMUNE DE CHANTEIX (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE	La Vidalie	588175.1048 3013	6464055.954 2853	A20 (Autoroute)	SADROC	
COMMUNE D ALLEYRAT (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	les Viviers	639767.4137 4279	6497930.420 5673		ALLEYRAT	
COMMUNE D ALLEYRAT (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	Combe Grande	638576.8958 959	6497248.671 45	D979 (Départementale)	ALLEYRAT	
COMMUNE D ALLEYRAT (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	Puy d'Enclisse	639220.8169 2327	6498657.243 8346	D979 (Départementale)	ALLEYRAT	
COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRB USSEL	Bouvelot	657933.8346 7094	6485422.831 0784	D979 (Départementale)	SARROUX - SAINT JULIEN	
COMMUNE DE MONESTIER-PORT-DIEU (19) COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRB USSEL	la Bournerie	660876.3792 531	6486018.560 3952	D979 (Départementale)	MONESTIER- PORT-DIEU	
COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRB USSEL	Croix de Barrot	658062.4220 6795	6488722.699 8349	D979 (Départementale)	THALAMY	
COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL	Monteil du Bos	642650.6347 5726	6493200.352 0989	D1089 (Départementale)	USSEL	
COMMUNE DE SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES (19) COMMUNE DE SAINT-VICTOUR (19) CTRB USSEL	Lachaud	650338.9945 1909	6492610.541 6952	1 (Route),D979 (Départementale)	SAINT- EXUPERY-LES- ROCHES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE DAVIGNAC (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) CTRB USSEL	Lastière	628879.9960 1031	6485463.417 3418	D36 (Départementale)	DAVIGNAC	
COMMUNE DE PEROLS-SUR-VÉZÈRE (19) COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES (19) CTRB USSEL	Bourroux	624531.0964 2115	6508408.217 5908	D979 (Départementale)	PEYRELEVADE	
COMMUNE DE BONNEFOND (19) COMMUNE DE BUGEAT (19) COMMUNE DE GOURDON-MURAT (19)	la Peyra	616454.1971 0228	6494725.433 1901	D32 (Départementale)	GOURDON-MURAT	
COMMUNE DE BONNEFOND (19) COMMUNE DE BUGEAT (19) CTRB USSEL	la Nouaille	617303.8097 4731	6495143.764 311	D32 (Départementale)	BONNEFOND	
COMMUNE DE CHANTEIX (19) COMMUNE DE PERPEZAC-LE-NOIR (19) COMMUNE DE SADROC (19) COMMUNE DE SAINT-BONNET-L'ENFANTIER (19) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE		584195.7485 901	6466513.494 9227	A20 (Autoroute)	SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	
COMMUNE DE PEROLS-SUR-VÉZÈRE (19) CTRB USSEL	Orlianges	619989.8420 7391	6502171.894 4299	D979 (Départementale)	PEROLS-SUR-VEZERE	
COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL	les Pouges	636650.6958 6137	6511728.746 8567	D21 (Départementale), D982 (Départementale)	SORNAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE CHAUMEIL (19) COMMUNE DE CORREZE (19) COMMUNE DE MEYRIGNAC-L EGLISE (19) COMMUNE DE SARRAN (19) CTRB TULLE CTRB USSEL	Barbazanges	612775.3030 5284	6481371.700 1539	D1089 (Departementale),D 26 (Departementale)	CHAUMEIL	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	les Ganes	635013.6272 7289	6494295.823 7921	D979 (Departementale)	MEYMAC	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	le Breuil	636529.9586 5986	6495748.268 6903	D979 (Departementale)	MEYMAC	
COMMUNE DU LONZAC (19)	FARGEAS	603824.3300 8333	6487237.265 7884	D940 (Departementale)	LE LONZAC	
COMMUNE DU LONZAC (19)		602704.7464 8474	6486874.746 0453	D940 (Departementale)	LE LONZAC	
COMMUNE DU LONZAC (19)		603468.7384 8923	6487600.458 7009	D940 (Departementale)	LE LONZAC	
COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRB USSEL	Vaux	656642.3480 803	6482401.271 6293	D979 (Departementale)	SARROUX - SAINT JULIEN	
COMMUNE DE CHIRAC-BELLEVUE (19)	vernejoux	648154.2360 3208	6486360.722 2409	D168 (Departementale)	CHIRAC-BELLEVUE	
COMMUNE DE CHIRAC-BELLEVUE (19)	Bois Jeunes	643890.8255 7404	6482662.727 0322	D982 (Departementale)	CHIRAC-BELLEVUE	
COMMUNE DE SAINT-MEXANT (19) CTRB TULLE		598317.7470 2209	6465117.524 881		SAINT-MEXANT	
COMMUNE DE SARRAN (19)		614808.4012 5176	6480606.403 571	D1089 (Departementale),D 26 (Departementale)	SARRAN	
COMMUNE DE MADRANGES (19) COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN (19) COMMUNE DE SARRAN (19) CTRB TULLE CTRB USSEL		614521.2810 175	6480204.699 776	D940 (Departementale)	SARRAN	
COMMUNE DE LESTARDS (19) COMMUNE DE PRADINES (19)		612858.3564 8924	6490979.842 967	D16 (Departementale)	LESTARDS	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL		637598.4016 7469	6497418.769 8645	D979 (Departementale)	ALLEYRAT	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19)		608703.4008 6921	6498142.300 8502	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE DAVIGNAC (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) CTRB USSEL	Maspied	628528.6126 975	6485178.628 517	D36 (Départementale)	SOUDEILLES	
COMMUNE DE DAVIGNAC (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) CTRB USSEL	Maspied	628489.4315 8619	6485037.878 7404	D36 (Départementale)	SOUDEILLES	
COMMUNE DE LIGINIAC (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRB USSEL	marèges	649140.7755 6739	6477285.067 8915	D171 (Départementale)	LIGINIAC	
COMMUNE DE LIGINIAC (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRB USSEL	marèges	649144.4785 9651	6477213.911 6424	D171 (Départementale)	LIGINIAC	
COMMUNE DE BONNEFOND (19) COMMUNE DE PEROLS-SUR-VÉZÈRE (19) COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRB USSEL		622042.7309 5866	6496452.384 7601	D16 (Départementale)	BONNEFOND	
COMMUNE DE FAVARS (19) CTRB TULLE	Bois de biars	595403.5081 7393	6461194.489 1437		FAVARS	
COMMUNE DE FAVARS (19) CTRB TULLE	bois de biars	595395.5333 0958	6461239.148 3841		FAVARS	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) CTRB TULLE		633447.1797 0069	6456238.529 0523		AURIAC	
COMMUNE DE FAVARS (19) CTRB TULLE	BOIS DE BIARS	595366.3697 7001	6461251.905 4761		FAVARS	
COMMUNE DE TREIGNAC (19)	lespinat	603980.5054 5309	6495102.706 2747	D16 (Départementale)	TREIGNAC	
COMMUNE D AURIAC (19) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19) CTRB TULLE		632270.4112 2183	6456458.777 8388		AURIAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LUBERSAC (19) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SEPERT (19) COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) COMMUNE DE VIGNOLS (19) CTRB BRIVE	La Sudrie	574215.9919 6279	6473516.172 5984	D920 (Départementale)	VIGNOLS	
COMMUNE D ARNAC-POMPADOUR (19) COMMUNE DE LUBERSAC (19) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SEPERT (19) COMMUNE DE SAINT-SORNIN-LAVOLPS (19) COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) COMMUNE DE VIGNOLS (19) CTRB BRIVE	Forêt Domaniale	574327.4910 9793	6474313.914 3828	D920 (Départementale)	BEYSSAC	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL	Areil	641200.7440 6594	6481948.986 1643	D982 (Départementale)	PALISSE	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE	Chabrier	603584.9462 214	6452383.148 642	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX (19) CTRB USSEL	LA GRANGE	642055.0750 8781	6501509.514 9161	D982 (Départementale)	SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	Sous réserve d'état des lieux de la chaussée avant exploitation. Merci de nous contacter au 05.55.72.16.54
CTRB TULLE	Les Combes	597853.6418 4359	6493959.102 5567	D3 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	
CTRB TULLE		597759.9066 0495	6493851.648 4975	D132 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	
CTRB TULLE		598062.9514 5265	6493679.391 4262	D132 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598228.5082 446	6494228.778 8713	D3 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DE LA VOIE NE PERMETTENT PAS DE SUPPORTER DES CHARGES AU-DELÀ DE CELLES IMPOSÉES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE. OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		597188.0477 6811	6492175.660 1859	D132 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DE LA VOIE NE PERMETTENT PAS DE SUPPORTER DES CHARGES AU-DELÀ DE CELLES IMPOSÉES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE. OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		597246.2508 8515	6493681.420 0504	D3 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	AVIS FAVORABLE SOUS LES RESERVES SUIVANTES : LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DE LA VOIE NE PERMETTENT PAS DE SUPPORTER DES CHARGES AU-DELÀ DE CELLES IMPOSÉES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE. OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598293.3101 3116	6493653.751 3658	D132 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DE LA VOIE NE PERMETTENT PAS DE SUPPORTER DES CHARGES AU-DELÀ DE CELLES IMPOSÉES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE. OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598234.8339 3054	6493549.166 9941	D3 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DE LA VOIE NE PERMETTENT PAS DE SUPPORTER DES CHARGES AU-DELÀ DE CELLES IMPOSÉES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE. OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598717.6859 156	6492735.145 1613	D132 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DE LA VOIE NE PERMETTENT PAS DE SUPPORTER DES CHARGES AU-DELÀ DE CELLES IMPOSÉES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE. OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598534.4772 9164	6492775.471 2685	D132 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DE LA VOIE NE PERMETTENT PAS DE SUPPORTER DES CHARGES AU-DELÀ DE CELLES IMPOSÉES PAR LE CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE. OBLIGATION DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE		610349.0952 6786	6447770.515 4902	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES (19) CTRB USSEL		628235.6162 2846	6507837.052 0664	D36 (Départementale),D 979 (Départementale)	PEYRELEVADE	
CTRB TULLE	les Peyrouses	605464.4612 6572	6487464.715 3171	D940 (Départementale)	MADRANGES	
COMMUNE DE TREIGNAC (19)	le Moulin	608243.4209 742	6493894.994 7076	D16 (Départementale)	TREIGNAC	
COMMUNE D AFFIEUX (19) COMMUNE DE TREIGNAC (19) CTRB TULLE	Maury	602141.6038 2743	6490766.388 0612	D940 (Départementale)	AFFIEUX	
COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL	la geneste	649065.1571 9573	6491879.115 9248	D1089 (Départementale)	SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	
	La Faurie Haute	609849.8312 1794	6502344.976 4719	11 (Route),D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
		620580.2051 1743	6479347.974 2352	D142 E2 (Départementale)	ROSIERS-D'EGLETONS	
	Lauve	608855.0232 8754	6498139.614 6018	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE SAINT-SALVADOUR (19) COMMUNE DE SEILHAC (19) CTRB TULLE		603231.2596 8288	6478790.735 2713	D940 (Départementale)	SAINT-SALVADOUR	
COMMUNE DE SAINT-SALVADOUR (19) COMMUNE DE SEILHAC (19) CTRB TULLE		603230.9816 3265	6478790.357 962	D940 (Départementale)	SAINT-SALVADOUR	
		619947.7235 372	6493596.427 7119	D16 (Départementale)	BONNEFOND	
		620142.8209 7493	6493440.842 6089	D32 (Départementale)	BONNEFOND	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (19) CTRB BRIVE	Cramier	574764.8557 9631	6449157.337 5211		SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	
COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE (19) COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (19) CTRB USSEL		627849.5529 7133	6460582.124 7959	D18 (Départementale)	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	
COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		624125.4072 7082	6510112.989 7971	D982 (Départementale)	PEYRELEVADE	
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES (19) CTRB USSEL		624125.4072 7082	6510114.584 7699	D36 (Départementale),D 979 (Départementale)	PEYRELEVADE	
COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES (19) CTRB USSEL		624123.8122 9796	6510112.989 7971	D979 (Départementale)	PEYRELEVADE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) COMMUNE DE COMBRESSOL (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-REMY (19) CTRB USSEL	aumont	635458.8769 2145	6481556.990 6795	23 (Route)	PALISSE	
COMMUNE DE MONTAIGNAC-SAINTHIPPOLYTE (19) CTRB USSEL		620540.6708 5877	6472705.657 262	D1089 (Departementale)	MONTAIGNAC-SAINTHIPPOLYTE	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL		631774.2153 4384	6494894.765 5685		MEYMAC	
COMMUNE DE MONCEAUX-SUR-DORDOGNE (19) CTRB TULLE	la Mette	610602.1109 4605	6442806.200 7962	D1120 (Departementale)	MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	
COMMUNE DE CHAPELLE-SPINASSE (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-FOISSAC (19) CTRB USSEL	Le Battut	632706.2606 7936	6471281.926 9296	D16 (Departementale)	SAINTHILAIRE-FOISSAC	
COMMUNE DE CHAPELLE-SPINASSE (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-FOISSAC (19) CTRB USSEL	Le Battut	632577.4560 9248	6471236.044 2871	D16 (Departementale)	SAINTHILAIRE-FOISSAC	
COMMUNE DE LIGINIAC (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRB USSEL	L'arbre du Renard	645614.6391 1198	6475988.972 155	D982 (Departementale)	LIGINIAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE DE CHAMEYRAT (19) COMMUNE DE CORNIL (19) CTRB TULLE	la Sudrie	599324.0646 976	6461067.446 3387	D1089 (Departementale)	CHAMEYRAT	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE DE SAINT-PRIEST-DE-GIMEL (19) CTRB TULLE	la Cireygeade	611712.3546 7036	6466130.894 2118	D1089 (Departementale)	GIMEL-LES-CASCADES	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL (19) COMMUNE DE SAINT-PRIEST-DE-GIMEL (19) CTRB TULLE	Vieillascaux	612323.0839 7631	6466251.491 3181	D1089 (Departementale),D 26 (Departementale)	SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	
COMMUNE D'ALBUSSAC (19) CTRB TULLE		606453.0126 8282	6448001.992 6118		ALBUSSAC	
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS (19) CTRB USSEL	Busséjoux	658300.1711 8207	6494031.518 3094	D1089 (Departementale)	SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	
COMMUNE DE CHAVEROCHE (19) COMMUNE DE LA COURTINE (23) COMMUNE DE LIGNAREIX (19) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		641005.6139 2295	6494548.312 5259	D982 (Departementale)	CHAVEROCHE	
COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		641005.2302 8053	6494476.421 8036	D979 (Departementale)	CHAVEROCHE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) COMMUNE DE LA COURTINE (23) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		637356.8746 1992	6499851.041 2549	D982 (Départementale)	SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	Attention travaux en cours dans La COURTINE jusqu'au 08 novembre 2019. déviation par RD996 et IM31
COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) CTRB USSEL		637508.3970 4253	6500699.566 8215	D979 (Départementale)	SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19)		633931.8313 7766	6447455.645 5035	D980 (Départementale)	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19)		633922.2615 4037	6447449.265 6119	D980 (Départementale)	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19)		634760.7016	6447487.563 3973	D980 (Départementale)	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
COMMUNE DE VIAM (19) CTRB USSEL		615338.9602 6299	6504815.971 6893	D979 (Départementale)	VIAM	
	Haut Courby	617593.2787 2629	6469843.356 2702	D1089 (Départementale)	EYREIN	
COMMUNE DE SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES (19) CTRB USSEL	La Bessette	648672.2986 359	6489074.355 5561	D979 (Départementale)	SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	
COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUE (19)	Cornecul	649076.7685 7287	6482105.587 5391	D168 (Départementale)	SAINTE-MARIE-LAPANOUE	
COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL		639702.2315 4312	6503966.291 8746	D36 (Départementale),D 979 (Départementale)	BELLECHASSAGNE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) COMMUNE DE LA COURTINE (23) COMMUNE DE SAINT-REMY (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		639702.2315 4312	6503969.481 8204	D982 (Départementale)	BELLECHASSAGNE	Travaux dans la COURTINE jusqu'au 08 novembre avec déviation par RD996 et IM31.
COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) CTRB USSEL		639699.0415 9735	6503972.671 7661	D21 (Départementale),D 982 (Départementale)	BELLECHASSAGNE	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO CTRB TULLE CTRB USSEL		616347.5758 0434	6473591.466 9907	D1089 (Départementale)	VITRAC-SUR-MONTANE	
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19)		620815.7742 5047	6482819.504 8618	D16 (Départementale)	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	
COMMUNE DE MENOIRE (19) CTRB BRIVE	Le RAZ	605627.4721 2809	6446299.025 0504		MENOIRE	
COMMUNE DE BENAYES (19) COMMUNE DE MONTGIBAUD (19) CTRB BRIVE		577961.4314 6763	6490621.785 3687		MONTGIBAUD	
COMMUNE DE SOURSAC (19) CTRB USSEL		635863.7880 5263	6462347.458 5474		SOURSAC	
COMMUNE DE SOURSAC (19) CTRB USSEL		635723.4304 32	6461467.033 4726		SOURSAC	
COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (19) COMMUNE D'USSAC (19) CTRB BRIVE	Le Nicou	576541.1423 4816	6451484.033 8623	A89 (Autoroute)	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Prévoir une demande d'arrêt de circulation pour le chargement
COMMUNE DE DONZENAC (19) COMMUNE DE SADROC (19) CTRB BRIVE	Bois Lachaud	587390.0063 8427	6467855.909 4372	A20 (Autoroute)	SADROC	
COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19)	la Sagne	626041.6852 9271	6460188.041 3906	D18 (Départementale)	MARCILLAC-LA-CROISILLE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LIGNAREIX (19) CTRB USSEL	les Combes	645993.9310 5148	6501582.960 7599	D982 (Départementale)	LIGNAREIX	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE DE SAINT-PRIEST-DE-GIMEL (19) CTRB TULLE	le Feyt	618803.8191 3411	6460658.287 69		SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	
COMMUNE DE LA ROCHE-CANILLAC (19) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE (19) CTRB TULLE	la Roche Basse	619439.8101 9055	6455824.298 2324	D18 (Départementale)	LA ROCHE-CANILLAC	
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRB USSEL		617676.7556 5557	6483428.629 421	D16 (Départementale)	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	
CTRB TULLE CTRB USSEL		615026.0464 0518	6474066.366 4463	D1089 (Départementale), D26 (Départementale)	VITRAC-SUR-MONTANE	
CTRB USSEL	chez carrier	656402.7379 8697	6499977.666 9358	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE DE CHAMBERET (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19) CTRB TULLE		603835.1155 3417	6501182.554 7771	D940 (Départementale)	CHAMBERET	
COMMUNE D AIX (19) CTRB USSEL	chez carrier	656443.0081 9088	6499928.357 2646	D1089 (Départementale)	AIX	
CTRB TULLE	Chantarel	603655.5696 9947	6451766.322 64	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE		608995.0133 3247	6447350.056 687		ALBUSSAC	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19) CTRB TULLE	Artiges	631543.1500 5885	6451555.217 2373	D980 (Départementale)	SAINT-PRIVAT	
COMMUNE DE CHAMBERET (19) CTRB TULLE		599665.6077 5424	6500780.111 109	D3 (Départementale)	CHAMBERET	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19)		610327.0675 986	6502127.667 2536	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE BUGEAT (19) COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE PEROLS-SUR-VÉZÈRE (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) COMMUNE DE VIAM (19) CTRB TULLE CTRB USSEL UTT AUBUSSON		610326.2701 1217	6502128.464 7401	D982 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE SAINT-BONNET-ELVERT (19) CTRB TULLE	Blandine	614739.4636 6726	6451907.926 0837	D1120 (Départementale)	SAINT-BONNET-ELVERT	
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19) CTRB TULLE	Couturas	605967.5967 9359	6500458.553 6851	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) CTRB USSEL	Vergne Redonde	636528.0209 6527	6501854.802 5451	D979 (Départementale)	SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	
CTRB USSEL	Viethail	613584.9531 3872	6488144.828 6962	D16 (Départementale)	PRADINES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON	Puy chardy	627596.8281 1836	6515125.457 3605		PEYRELEVADE	
CTRB USSEL	La Sauvette	656171.1628 8109	6500254.306 8803	D1089 (Departementale)	AIX	
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS (19) CTRB USSEL		656719.2258 991	6498356.271 147		SAINTE-TIENNE-AUX-CLOS	
COMMUNE D AMBRUGEAT (19) CTRB USSEL	les Fargerades	630709.1803 488	6492095.266 5067	D36E (Departementale)	AMBRUGEAT	
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRB USSEL	le Vialard	617520.5271 6717	6484499.942 3927	D16 (Departementale)	SAINTE-YRIEIX-LE-DEJALAT	
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS (19) COMMUNE DE THALAMY (19) CTRB USSEL	Cros	658150.3295 1607	6487451.233 4899	D1089 (Departementale)	THALAMY	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE SERANDON (19) CTRB USSEL	l'Arbre du Renard	647540.3592 3267	6475007.621 3017	D982 (Departementale)	SERANDON	
COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL	l'Ebraly	649292.4934 6643	6498523.980 4111	D1089 (Departementale)	USSEL	
COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL	l'Ebraly	648741.2244 9463	6499062.714 294	D1089 (Departementale)	USSEL	
COMMUNE DE MARGERIDES (19) COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRB USSEL	le Bosdeveix	655295.9375 8596	6485640.786 9613	D979 (Departementale)	MARGERIDES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRBUSSSEL	la Roubigne	635653.5153 7148	6474447.289 765	D1089 (Départementale)	LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRBUSSSEL	Sauliac	658304.7924 8936	6481001.066 6451	D979 (Départementale)	SARROUX - SAINT JULIEN	
COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRBUSSSEL	Sauliac	658358.7217 7531	6480927.532 1629	D979 (Départementale)	SARROUX - SAINT JULIEN	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) COMMUNE DE NEUVILLE (19) CTRBUSSSEL	Prézat	609277.9546 5731	6447149.486 7626	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	Attention : route neuve
COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRBUSSSEL	LA CHAMBRE	639555.5299 3889	6472850.548 8421		NEUVIC	
COMMUNE DE PERPEZAC-LE-NOIR (19) COMMUNE DE SAINT-BONNET-L-ENFANTIER (19) COMMUNE DE VIGEOIS (19) CTRBUSSSEL	Coudert	586137.3107 9164	6468437.227 7511	A20 (Autoroute)	SAINTE-BONNET-L-ENFANTIER	Concerne le conseil Départemental
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRBUSSSEL	Lachaud	606452.8255 9481	6448010.809 1293		ALBUSSAC	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRBUSSSEL	Le Vert	637560.5683 4935	6497378.246 847	D979 (Départementale)	ALLEYRAT	
COMMUNE DE LA COURTINE (23) CTRBUSSSEL UTT AUBUSSON		640920.0396 4753	6510280.010 1453	D982 (Départementale)	SAINTE-REMY	
COMMUNE D AFFIEUX (19)	Merciel	603861.3182 5093	6488361.404 3967	D940 (Départementale)	AFFIEUX	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) CTRBUSSSEL		633911.5827 3996	6447452.927 7982	D980 (Départementale)	SAINTE-JULIEN-AUX-BOIS	
COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRBUSSSEL UTT AUBUSSON	la Martine	630499.5645 5309	6511988.968 0081	D8 (Départementale)	SAINTE-SETIERS	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19) CTRB TULLE	Couturas	606226.4638 9579	6500821.536 6097	D940 (Departementale)	SAIN T-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE BUGEAT (19) CTRB USSEL	Mourieras	616661.0304 7719	6502984.185 6207	D979 (Departementale)	BUGEAT	
COMMUNE DE BUGEAT (19) COMMUNE DE VIAM (19) CTRB USSEL	Les bungalows	615567.2446 4471	6501739.274 0542	D979 (Departementale)	BUGEAT	
COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LES-BOIS (19) COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL		635329.7474 5896	6504079.157 0593	D36 (Departementale),D 979 (Departementale)	SORNAC	
COMMUNE DE DARNETS (19)		627888.7596 6068	6480712.967 154	D1089 (Departementale)	DARNETS	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		642448.0147 9786	6470369.573 685	D1089 (Departementale)	NEUVIC	
COMMUNE D AURIAC (19) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19) CTRB TULLE		634326.3074 192	6453524.053 1009		AURIAC	
COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL	sous loubos	625907.1767 5869	6511080.008 1879	VC IC 14 (Route)	PEYRELEVADE	
COMMUNE DE CHAVEROCHE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		641937.6562 1596	6493768.294 8717	D1089 (Departementale),D 979 (Departementale)	CHAVEROCHE	
COMMUNE DE CHAVEROCHE (19) COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL		641853.6665 0448	6493811.948 2866	D1089 (Departementale)	CHAVEROCHE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRBUSSSEL	Les Roches	638426.8925 9037	6488271.965 738	15 (Route),D1089 (Departementale)	SAINT-ANGEL	
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LUC (19) COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU (19) CTRBUSSSEL	LONGUE-SERRE	638593.1560 3838	6471065.291 6642		SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU	
COMMUNE DE PEROLS-SUR-VEZERE (19) CTRBUSSSEL	Barsanges	624011.9559 8874	6496321.948 4029	D979 (Departementale)	PEROLS-SUR-VEZERE	
COMMUNE DE PERET-BEL-AIR (19) COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRBUSSSEL		621764.0812 7876	6486344.233 6132	D16 (Departementale)	PERET-BEL-AIR	
COMMUNE DE FEYT (19) COMMUNE D EYGURANDE (19) CTRBUSSSEL	LE PUY DES FARGES	658524.9705 6927	6512022.550 3316	D1089 (Departementale)	FEYT	
COMMUNE D ESPAGNAC (19) CTRBUSSSEL		616748.8638 0079	6458549.340 4554		ESPAGNAC	
COMMUNE DE CLERGOUX (19) CTRBUSSSEL		616918.9900 5295	6460679.730 7682	D978 (Departementale)	SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	
COMMUNE DE MADRANGES (19) CTRBUSSSEL	chez martin	606699.5243 4861	6487162.976 7452	D940 (Departementale)	MADRANGES	
CTRBUSSSEL	Bois de Biars	595457.4371 9001	6461077.999 0518		CHAMEYRAT	
COMMUNE DE MONCEAUX-SUR-DORDOGNE (19) CTRBUSSSEL	le Four	610784.3552 4433	6441840.097 8438	D1120 (Departementale)	MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	
COMMUNE DE BELLECHASSAGNE (19) CTRBUSSSEL	Puy Charaville	638810.1852 9975	6504995.969 6924	D21 (Departementale),D 982 (Departementale)	BELLECHASSAGNE	
COMMUNE DE SORNAC (19) CTRBUSSSEL UTT AUBUSSON		636514.4523 5309	6510245.264 9997	D982 (Departementale)	SORNAC	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRBUSSSEL	Lespinat	631600.6771 649	6493930.119 0366	D36E (Departementale)	MEYMAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
CTRB TULLE	CEAUX	605099.3218 0198	6453479.674 568	D940 (Départementale)	LAGARDE- ENVAL	
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL	le Croix du Morneix	630724.5235 5338	6512477.644 9143	D36 (Départementale),D 979 (Départementale)	SAINT-SETIERS	
COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL	Beaune	636939.9573 0455	6511124.445 6595	D8 (Départementale)	SORNAC	
COMMUNE D EYREIN (19) CTRB TULLE	Puy Gumont	619640.2368 031	6469475.823 8293	D1089 (Départementale)	EYREIN	
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRB USSEL	les Pardeleix	619722.4839 1148	6486689.211 9653	D16 (Départementale)	SAINT-YRIEIX- LE-DEJALAT	
COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	La croix du gireix	641905.1959 3487	6489203.295 0688	D108 (Départementale),D 1089 (Départementale)	SAINT-ANGEL	
COMMUNE DE LIGINIAC (19) CTRB USSEL	La bissière	647378.7486 5405	6477241.831 2683	D168 (Départementale)	LIGINIAC	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	Le pré la Gane	636852.0806 6599	6496079.209 1047	D979 (Départementale)	MEYMAC	
COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) CTRB USSEL	Les Trémouillères	636577.0741 3779	6500425.472 1865	D979 (Départementale)	SAINT- GERMAIN- LAVOLPS	
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19)		620815.1606 676	6482818.163 0775	D16 (Départementale)	SAINT-YRIEIX- LE-DEJALAT	
CTRB USSEL	Rebeyrix	653998.0193 1372	6502203.288 2374	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE D AURIAC (19) COMMUNE DE DARAZAC (19) COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19) CTRB TULLE		630353.7340 367	6453932.880 5671		AURIAC	
COMMUNE DE DONZENAC (19) COMMUNE DE SADROC (19) CTRB BRIVE	Les Plates	585308.0197 4064	6465350.415 1608	A20 (Autoroute)	SADROC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE DONZENAC (19) COMMUNE DE SADROC (19) CTRB BRIVE	Les plates	585308.7790 7736	6465351.350 9604	A20 (Autoroute)	SADROC	
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE (19) CTRB TULLE	LE CAMPING	619641.7688 1032	6452229.853 7772	D18 (Départementale)	SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	
COMMUNE DE TREIGNAC (19)		604356.4079 892	6494986.443 8055	D16 (Départementale)	TREIGNAC	
COMMUNE D AIX (19) COMMUNE DE COURTEIX (19) CTRB USSEL	LE PUY GRANGE	649878.9522 4848	6504570.273 5951	D1089 (Départementale)	COURTEIX	Sortir les bois sur la piste de Laboucheix quand la météo est clémente pour éviter tous dégâts.
COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL		634335.4863 7997	6510558.755 0491	VC IC 14 (Route)	SAINT-SETIERS	
COMMUNE D AIX (19) COMMUNE DE COURTEIX (19) CTRB USSEL	LE PUY GRANGE	650035.2596 2734	6504688.301 5825	D1089 (Départementale)	COURTEIX	Enlèvement des bois en fonction de la météo. Utilisation de la piste forestière de Laboucheix
COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL		632999.5366 6237	6511938.272 1418		SAINT-SETIERS	
CTRB USSEL	Puy de la Marche	619233.7129 4621	6499969.607 6594	D979 (Départementale)	PEROLS-SUR-VEZERE	
COMMUNE DE SOUDEILLES (19) CTRB USSEL	la Massonie	628460.7008 5234	6484056.220 0063	D1089 (Départementale)	SOUDEILLES	
COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) CTRB USSEL	Vergne Redonde	636630.7286 0659	6501817.151 7493	D979 (Départementale)	SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	
COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON	Peyroux	636093.3407 0738	6512731.857 8638	D8 (Départementale),D 982 (Départementale)	SORNAC	
COMMUNE DE MASSERET (19) CTRB BRIVE	Enjagot	583751.2449 3564	6493225.768 1926	D20 (Départementale),D 920 (Départementale)	MASSERET	
COMMUNE DE MEILHARDS (19) CTRB BRIVE	las Fontanas	593562.9478 7743	6493741.821 4593	D20 (Départementale)	MEILHARDS	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE AGGLO		600348.6439 9689	6483597.988 2027	D940 (Départementale)	CHAMBOULIVE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLOCTRIB TULLE		601083.21660589	6482412.2139531		CHAMBOULIVE	
COMMUNE DE LATRONCHE (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRIB USSEL	pont de citerne	638255.47257684	6464550.3318359	D982 (Departementale)	SOURSAC	
COMMUNE DE GIMEL-LES-CASCADES (19)	VIELLEMARETTE	611425.15793114	6465157.3729422		GIMEL-LES-CASCADES	
COMMUNE DE LIGINIAC (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE SERANDON (19) CTRIB USSEL	Monanges	647468.27715237	6475345.9660827	D982 (Departementale)	SERANDON	
CTRIB TULLE		608086.26198526	6505991.1053105	D940 (Departementale)	L'EGLISE-AUX-BOIS	
CTRIB TULLE	Les Quatre Routes	603580.08317326	6449383.8172315	D940 (Departementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE SERANDON (19) CTRIB USSEL	monanges	647686.64970299	6475308.5581031	D982 (Departementale)	SERANDON	
COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19)	Sauvet	641324.37585842	6490273.9719371	D1089 (Departementale)	SAINTE-ANGEL	
COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (19) CTRIB USSEL	la Chauvarie	629149.01336128	6458991.4391278		SAINTE-MERD-DE-LAPLEAU	
COMMUNE DE CHAPELLE-SPINASSE (19) CTRIB USSEL	la Sanguinière	630184.851767	6471737.2429974	D16 (Departementale),D18 (Departementale)	SAINTE-HILAIRE-FOISSAC	
COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) CTRIB USSEL	Malèze	621737.83105336	6464934.6985519	D978 (Departementale)	MARCILLAC-LA-CROISILLE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE GRANDSAIGNE (19) COMMUNE DE PRADINES (19) CTRB USSEL	la Vaysse	616471.5959 4729	6489939.202 0631	D16 (Départementale)	GRANDSAIGNE	
COMMUNE DE SAINT-MEXANT (19) CTRB TULLE	Chemin de Ceuille	595295.4495 9708	6465596.269 0171		SAINT-MEXANT	
COMMUNE DE SAINT-YBARD (19) COMMUNE D UZERCHE (19) CTRB BRIVE	Pingrieux	586322.8902 0702	6484376.982 8778	D920 (Départementale)	SAINT-YBARD	
COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL	Montsour	636193.3578 462	6477337.239 511	D1089 (Départementale)	LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE DE SAINT-FREJOUX (19) CTRB USSEL	Bonnaygues	651431.6357 323	6497242.335 2184	D1089 (Départementale)	SAINT-FREJOUX	
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL	La Grande roubière	623786.1059 6236	6511829.260 4106	D979 (Départementale)	PEYRELEVADE	
COMMUNE D EYGURANDE (19) CTRB USSEL		652991.6562 0029	6511781.590 8825	D1089 (Départementale)	EYGURANDE	
COMMUNE DE PEROLS-SUR-VEZERE (19) CTRB USSEL		619048.6708 1233	6496393.814 8492	D979 (Départementale)	PEROLS-SUR-VEZERE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNAUT E DE COMMUNES DE NOBLAT COMMUNE DE CHAMPNETER Y (87) COMMUNE DE CHEISSOUX (87) COMMUNE DE PEROLS-SUR- VÉZERE (19) COMMUNE DE PEYRAT-LE- CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN- LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT- LEONARD-DE- NOBLAT (87) COMMUNE DE VIAM (19) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) CTRB TULLE CTRB USSEL		619047.8733 2589	6496395.409 8221	D941 (Départementale)	PEROLS-SUR- VEZERE	
COMMUNE DE BUGEAT (19)		615293.0229 47	6501159.303 7542	D979 (Départementale)	BUGEAT	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT COMMUNE DE BUGEAT (19) COMMUNE DE CHAMPNETER Y (87) COMMUNE DE CHEISSOUX (87) COMMUNE DE PEYRAT-LE- CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN- LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT- LEONARD-DE- NOBLAT (87) COMMUNE DE VIAM (19) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) CTRB TULLE CTRB USSEL		615486.2100 3882	6501186.487 9201	D941 (Departementale)	BUGEAT	
ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE BOURGANEUF (23) COMMUNE DE BUGEAT (19) COMMUNE DE PEYRAT-LE- CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN- LA-BREGERE (23) COMMUNE DE VIAM (19) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) CTRB TULLE CTRB USSEL UTT BOURGANEUF		615488.4071 2351	6501189.608 2388	D941 (Departementale)	BUGEAT	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL (19) COMMUNE DE MARC-LA-TOUR (19) COMMUNE DE PANDRIGNES (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) COMMUNE D'ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	LES BROUSSES	615726.5534 4307	6460022.649 8856	D1120 (Départementale)	ESPAGNAC	
COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL (19) COMMUNE DE MARC-LA-TOUR (19) COMMUNE DE PANDRIGNES (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) COMMUNE D'ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	LES BROUSSES	615937.0898 6358	6459454.839 5394	D1120 (Départementale)	ESPAGNAC	
COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL (19) COMMUNE DE MARC-LA-TOUR (19) COMMUNE DE PANDRIGNES (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) COMMUNE D'ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	LES BROUSSES	615654.9136 3403	6460185.951 5688	D1120 (Départementale)	ESPAGNAC	
COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL (19) COMMUNE D'ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	les cassines	614466.9847 4537	6461436.934 5556	D978 (Départementale)	ESPAGNAC	
COMMUNE DE LACELLE (19)	Croix de Pierrot	609686.2275 7971	6505525.823 0065	7 (Route),D940 (Départementale)	LACELLE	Avis favorable à la condition de ne pas dégrader davantage le chemin emprunté
COMMUNE DE SAINT-REMY (19)		642581.2701 2127	6505988.634 2537	D21 (Départementale)	SAINT-REMY	
COMMUNE D'AIX (19)		654859.1464 8995	6499362.303 6823	D1089 (Départementale)	AIX	La sortie du bois devra se faire par temps sec uniquement.

Préfecture / Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la
coordination administrative interministérielle

19-2019-12-26-004

Arrêté préfectoral portant nomination de la directrice
départementale par intérim de la direction départementale
des territoires de la Corrèze et portant délégation de
signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Arrêté préfectoral portant nomination de la directrice départementale par intérim de la direction départementale des territoires de la Corrèze et portant délégation de signature

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code du domaine de l'État ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code rural ;
- Vu** le code forestier ;
- Vu** le code des marchés publics ;
- Vu** le code de justice administrative ;
- Vu** le code de procédure pénale ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le code des transports ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n°92-604 du 1 juillet 1992 portant charte de la déconcentration
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret du 9 mai 2018 portant nomination Frédéric Veau, en qualité de préfet de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 09-19-2019-05-06-0001 du 06/05/2019 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté n° AGRS1935323A du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 13 décembre 2019 portant nomination de François Geay, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne à compter du 6 janvier 2019.

Vu l'arrêté n° PRMG 1833390A du 19 décembre 2018 portant nomination de Mme Johanne Perthuisot directrice départementale adjointe des territoires de la Corrèze ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

Arrête

Article 1. - Mme Johanne Perthuisot, directrice départementale adjointe des territoires, est chargée d'exercer, par intérim, les fonctions de directrice départementale des territoires de la Corrèze.

Article 2. - Délégation de signature est donnée, à compter du 6 janvier 2020 à Mme Johanne Perthuisot, directrice départementale, par intérim, des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions énumérées dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3. - Sont exclues d'une manière générale de la délégation, les signatures :

- de toutes les correspondances adressées à la présidence de la République, à Mesdames et Messieurs les ministres, aux préfets (préfet de région Limousin, préfets d'autres départements), aux parlementaires, aux conseillers régionaux et départementaux,
- des circulaires aux maires et aux présidents d'EPCI du département,
- des conventions signées en personne par les chefs des exécutifs (conseil départemental, maires de Brive, Tulle, Ussel, communautés d'agglomération de Brive et de Tulle, association départementale des maires) et celles passées avec d'autres organismes pour des montants supérieurs à 150 000 €,
- des correspondances relatives au contrôle de légalité adressées à un élu,
- de l'abrogation ou la modification des arrêtés pris sous ma signature, ou par délégation sous celle d'un membre du corps préfectoral.

Article 4. - Conformément à l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié par le décret du 22 février 2008 susvisé, Mme Johanne Perthuisot, directrice départementale, par intérim, des territoires de la Corrèze, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité, par arrêté pris au nom du préfet. Cet arrêté fixe la liste nominative de ses subordonnés, habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été donnée par le préfet et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée.

Ces arrêtés de subdélégation seront adressés au préfet et feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5. - L'arrêté préfectoral du 04 juin 2018 donnant délégation de signature à François Geay, directeur départemental de la direction départementale des territoires est abrogé.

Article 6. - L'arrêté préfectoral du 24 décembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Johanne Perthuisot, directrice départementale, par intérim, de la direction départementale des territoires est abrogé.

Article 7. - Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale, par intérim, des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le **26 DEC. 2019**

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. VEAU', written over a horizontal line.

Frédéric VEAU

ANNEXE

à l'arrêté du préfet portant délégation de signature à M^{me} Johanne PERTHUISOT,
directrice départementale, par intérim, des territoires de la Corrèze

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	1 - Administration générale	Ces décisions individuelles sont déléguées nonobstant toute disposition contraire prévue par des actes réglementaires et sans préjudice des délégations dont le directeur dispose en application de ces mêmes actes, par le ministre chargé de l'environnement, du développement durable, le ministre de l'intérieur, le ministre chargé de l'économie, le ministre chargé de la santé, le ministre chargé de l'éducation nationale, le ministre chargé de la jeunesse, le ministre chargé de l'agriculture, le ministre chargé des affaires sociales et le ministre chargé des sports, chacun en ce qui le concerne.
	a – Personnel	article 10 du décret du 3 décembre 2009 Arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles
1	L'octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié	
2	L'octroi et le renouvellement des congés de maladie, des congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, des congés de longue maladie, des congés de grave maladie et des congés de longue durée ;	
3	L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique ;	
4	Le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;	
5	L'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps ;	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
6	L'octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical	
7	L'avertissement et le blâme ;	
8	L'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité	
9	L'établissement et la signature des cartes d'identité de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département et de celles concernant certains emplois	décret n° 2009-360 du 31 mars 2009
10	L'imputabilité au service des accidents de service et des accidents du travail	
11	Les congés prévus pour les stagiaires de l'État	décret n° 94-874 du 7 octobre 1994
12	L'octroi des ordres de mission pour les agents de toutes catégories	
	b – Responsabilité civile	
1 b 1	Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers	
1 b 2	Règlement amiable des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation	
	c – Contentieux	
1 c 1	En matière pénale : - transmission des procès verbaux au procureur de la république - présentation des observations de l'administration aux audiences des tribunaux correctionnels et de police - dépôt de plaintes auprès du procureur de la république	Code de l'urbanisme Art. L 160.1 à L 160.4, L 480.1 et suivants Code de l'environnement Art. L.172-1 et suivants Art. L 216.3 et suivants Art. L 437.1 et suivants Art. L.581-34 et suivants
1 c 2	En matière administrative : représentation de l'État devant le juge administratif : présentation des observations à l'audience, transmission des pièces au tribunal administratif	Code de justice administrative (procédure des référés) R 431.1 à R 431.10.1

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	2 – Construction et logement	
	a – subventions et prêts pour la construction ou l’acquisition de logements	
2 a 1	Secteur locatif : toutes formes de décisions favorables d’octroi ou de transfert	Code de la construction et de l’habitat (C.C.H.) Art. R 311.1 à R.331.26
2 a 2	Dérogation permettant le démarrage des travaux de construction ou d’amélioration de logements financés avec une aide de l’Etat, avant obtention de la décision favorable de financement	C.C.H. Art. R 331.5b
2 a 3	Dérogation permettant de majorer le taux de subvention P.L.U.S. ou P.L.A.I.	C.C.H. Art. R 331.15
2 a 4	Prorogation des délais d’exécution des travaux	C.C.H. Art. R 331.7
2 a 5	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d’acquisition-amélioration de foyers hors P.L.A.I.	Arrêté du 5 mai 1995, article 8
2 a 6	Dérogation à l’ancienneté minimale des logements acquis en P.L.U.S. ou P.L.A.I.	Arrêté du 10 juin 1996, article 9
2 a 7	Dérogation pour dépassement des coûts plafonds d’acquisition en PLAI	Arrêté du 17 octobre 2011 article 8
2 a 8	Dérogation aux normes minimales d’habitabilité en acquisition-amélioration	Arrêté du 17 octobre 2011, article 5
2 a 9	Dérogation aux caractéristiques techniques de foyers	Arrêté du 17 octobre 2011, article 10
2 a 10	Dérogation à la date de dépôt des demandes de subvention pour surcharge foncière	Arrêté du 5 mai 1995, article 17
2 a 11	Dérogation aux plafonds de ressources pour les locataires de logements P.L.A.I.	C.C.H. Art. R 331.12
2 a 12	Décisions relatives aux subventions pour le logement d’urgence	Fonds d’aide pour le relogement d’urgence (FARU) L2335-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) Circulaire du 3 mai 2012 accordé par le MI
	b – Amélioration de l’habitat (hors ANAH)	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
2 b 1	Décisions portant octroi de subventions de l'État pour l'amélioration de l'habitat locatif social (P.A.L.U.L.O.S.)	C.C.H. Art. R 323.1 à R 323.12.1
2 b 2	Décisions relatives aux demandes de subvention pour l'amélioration de la qualité de service dans le logement social (A.Q.S.)	Circulaire 99-45 du 6 juillet 1999 modifiée par la circulaire 2001-69 du 9 octobre 2001
2 b 3	Dérogation aux règles d'ancienneté des logements éligibles à la P.A.L.U.L.O.S.	C.C.H. Art. R 323.3
2 b 4	Dérogation au plafond de travaux subventionnables	C.C.H. Art. R 323.6
2 b 5	Dérogation permettant le démarrage des travaux d'amélioration de logements financés avec une aide de l'Etat (P.A.L.U.L.O.S., ou A.Q.S.), avant obtention de la décision favorable de financement	C.C.H. Art. R 323.8
2 b 6	Prorogation des délais d'exécution des travaux (P.A.L.U.L.O.S.)	C.C.H. Art. R 323.8
	c – Prêts conventionnés pour les opérations de location-accession à la propriété immobilière	
2 c 1	Toutes formes d'agrément	C.C.H. Art. R 331.76.1 à R 331.76.5.4 .
2 c 2	Convention PSLA passée entre le vendeur et l'État	C.C.H. Art. R 331.76.5.1
	d – Actions diverses	
2 d 1	Documents et correspondances relatifs à la commission départementale des rapports locatifs (C.D.R.L.)	Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée, art. 41 bis et 41 ter
2 d 2	Décisions relatives aux projets de ventes de logements H.L.M. répondant aux conditions d'ancienneté	C.C.H. Art. L 443.7
2 d 3	Dérogation aux conditions d'ancienneté des logements en vente et fixation des conditions de remboursement des aides de l'État.	C.C.H. Art. L 443.8
2 d 4	Décisions relatives aux ventes ou locations avec changement d'usage de logement H.L.M.	C.C.H. Art. L 443.11
2 d 5	Décisions relatives aux démolitions d'un bâtiment à usage d'habitation	C.C.H. Art. L 443.15.1
2 d 6	Autorisation de l'octroi pour usage autre qu'habitation	C.C.H. Art. L 443.15.1.1

N° de code	Nature de la délégation	Référence
2 d 7	Avis sur les augmentations de loyers H.L.M.	C.C.H. Art. L 442.1.2
	e – Décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement	Décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999
2 e 1	Toutes formes de décisions (octroi, refus...)	
2 e 2	Délivrance des accusés de réception de dossier complet	
2 e 3	Lettre de réclamation de pièces manquantes	
2 e 4	Prorogation de validité de la décision	
2 e 5	Prorogation de validité d'autorisation	
	f – Conventionnement	
2 f 1	Conventions passées avec l'État permettant le bénéfice de l'APL dans le cadre de l'article L 351.2 CCH et les organismes d'H.L.M, société d'économie mixte, établissements publics administratifs gestionnaires des communes, communes et bailleurs privés s'appliquant aux logements à usage locatif, aux logements visés à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 et aux cités de promotion familiales.	C.C.H. Art. L 351.2 et suivants et R 353.1 et suivants
	g - Actions dans le domaine social	
2 g 1	Tout courrier relatif au secrétariat, à la participation et à l'animation: - de la commission de conciliation	Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006
2 g 2	Tout courrier relatif à l'inventaire des logements sociaux, au prélèvement et au rattrapage par période triennale	Loi SRU du 13 décembre 2000 et loi E.N.L. du 13 juillet 2006

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	h – Divers	
2 h 1	Notification des décisions relatives aux articles 2 a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f	
2 h 2	Accusé de réception des dossiers relatifs aux articles 2 a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f	
2 h 3	Demande de pièces complémentaires relatives aux articles 2 a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f	
	3 - Aménagement foncier et urbanisme	
	a - Schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale - Règlement local de publicité	
3 a 1	Correspondances générales avec les maires dans le cadre de l'association de l'État aux études des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux de l'urbanisme, des cartes communales et des règlements locaux de publicité à l'exception des notifications et avis réglementaires	Code de l'environnement Art. L.581-14 Art. R.581-72 à R.581-80
	b - Formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol Permis de construire, permis d'aménager ou de démolir, déclaration préalable ou certificat d'urbanisme (compétence État)	
3 b 1	Notification au demandeur de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet	Code de l'urbanisme R.423.38
3 b 2	Notification au demandeur de la modification du délai d'instruction de son dossier	Code de l'urbanisme R.423.42

N° de code	Nature de la délégation	Référence
3 b 3	Les décisions de permis de construire, d'aménager ou de démolir et de déclaration préalable et de certificat d'urbanisme visées à l'article R 422.2 a) à d) (Lorsque le maire et le directeur départemental des territoires ne sont pas en désaccord)	Code de l'Urbanisme R 422.2 a) à d)
3 b 4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation accordée, pour les cas visés à l'article R.422.2	Code de l'urbanisme R.462.9
3 b 5	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration n'a pas été contestée, pour les cas visés à l'article R.422.2	Code de l'urbanisme R.462.10
3 b 6	Avis conforme du préfet sur les projets visés aux articles L422-5 et L422-6 du code de l'urbanisme	Code de l'urbanisme L.422-5 et L.422-6
	c - Droit de préemption	
3 c 1	Z.A.D. - attestation qu'un bien n'est plus soumis au droit de préemption.	Code de l'urbanisme R.212.5
	d – Publicité, enseignes et pré-enseignes	Code de l'Environnement L.581-1 à 45
3 d 1	Arrêtés, actes, décisions et pièces portant sur les déclarations et autorisations préalables portant sur un dispositif de publicité, d'enseigne et de pré-enseigne	Code de l'environnement Art. L.581-1 à L.581-13, L.581-15 à L.581-25, Art. R.581-1 à R.581-71, R.581-81
3 d 2	Sanction administrative : amende préfectorale Mesures de police administrative : mise en demeure, astreinte administrative, exécution d'office, suppression d'office	Code de l'environnement Art. L.581-26 à L.581-33 Art. R.581-82 à R.581-88
	e - Accessibilité aux personnes handicapées	Loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 - Décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 - Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié
3 e 1	Arrêté, actes, décisions et pièces portant sur les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public.	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
3 e 2	Arrêté, actes, décisions et pièces portant sur les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments d'habitations collectifs neufs.	
3 e 3	Pièces d'instruction, arrêté portant sur les demandes d'autorisation de travaux relatives aux règles d'accessibilité dans les établissements recevant du public de compétence préfet au nom de l'État	
	4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche	
	a – Domaine public fluvial et de la police de la navigation	
4 a 1	Actes d'administration du domaine public fluvial, dont autorisation d'occupation temporaire	Code général de la propriété des personnes publiques Art. L.2124-6 à 2124-15 ; L.2125.7 ; L.2131-2 à L.2131-6 ; L.2131-6 ; L.2132-5 à L.2132-11 ; L.2132-23 et suivants ; L.2142-1
4 a 2	Autorisation de prises d'eau et d'établissements temporaires (à l'exclusion des autorisations d'implantation de micro centrales)	Code de l'environnement Art. R. 214-71 à R. 214-84
4 a 3	Autorisation des installations, d'ouvrages d'activité, ou de travaux sur le domaine public fluvial	
4 a 4	Poursuite des infractions liées à la gestion du domaine public fluvial	Code général de la propriété des personnes publiques Art. L.2132-16 et suivants Loi 91-1385 du 31/12/1991, art. 11, 12 et 15
4 a 5	Poursuite des infractions liées à la réglementation des plans d'eau intérieurs	Code des transports Art. R.4241-39 à R.4241-46
4 a 6	Établissement des règlements particuliers de navigation	Code des transports R.4241-66 et 67 et L.4241-1 et suivants
4 a 7	Autorisations ponctuelles dérogatoires aux règlements particuliers de navigation des plans d'eau et cours d'eau	Code général de la propriété des personnes publiques R.4241-38
4 a 8	Mesures temporaires des conditions de navigation	Code des transports Art R.4241-26

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	b – Eau et milieu aquatique	
4 b 2	Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes.	Code de l'environnement Art. L.211-7 et R.214-88 à R.214-104
4 b 3	Servitudes d'utilité publiques (zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, zones de mobilité du lit mineur d'un cours d'eau, zones humides)	Code de l'environnement L.211-12 et R.211-96 à R.211-106
4 b 4	Régimes d'autorisation environnementale et de déclaration, à l'exclusion des décisions intervenant après avis du CODERST	Code de l'environnement Art. L.181-1 (à l'exception du 2°) à L.181-31 et R.181-1 à R.181-56 Art. L.214-1 à L.214-11 et R.214-1 à R.214-128
4 b 5	Circulation des engins et embarcations.	Code de l'environnement Art. L.214-12, L.214-3 et R.214-105
4 b 6	Dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux : police et conservation des eaux	Code de l'environnement Art. L.215-7 à L.215-13
4 b 7	Entretien et restauration des milieux aquatiques	Code de l'environnement Art. L.215-14 à L.215-18
4 b 8	Transaction sur la poursuite des contraventions et délits	Code de l'environnement Art L. 173-12
4 b 9	Mises en demeure et sanctions administratives	Code de l'environnement Art L.171-6 à 10
	c– Biodiversité	
4 c 1	Avis sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les contrats ou les chartes Natura 2000	Code général des impôts Art. 1395 D et E
4 c 2	Subventions du ministère chargé de l'agriculture, du ministère chargé de l'environnement, de l'Union Européenne pour les contrats et subventions Natura 2000	Mesure 323A (élaboration, animation et révision de DOCOB) Mesure 327 (contrats forestiers) Mesure 323 B (contrats ni forestier ni agricole) PDR : - mesure relative à l'élaboration/révision de DOCOB - mesure relative à l'animation de DOCOB - mesure relative aux contrats (forestier, agricole, ni forestier ni agricole) - mesure relative au gardiennage et à l'agropastoralisme
4 c 3	Mise en œuvre, évaluation et révision du DOCOB	Code de l'environnement R.414-11 et R.414-8-5
4 c 4	Évaluation des incidences	Code de l'environnement L.414-4 et L.414-5

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 c 5	Convocations aux COPIL	Code de l'environnement L.414-2 et R.414-8
4 c 6	Décision, notification et tout acte relatif à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Code de l'environnement L.411-5 et 6, L.411-8, et R.411-32 et 47
	d – Chasse	
4 d 1	Exercice de la chasse : temps de chasse, et modes et moyens de chasse	Code de l'environnement Art. L.424-2 à 13 Art. R.424-1 à 8, R.424-14 à 22
4 d 2	Arrêté portant attribution de plans de chasse individuels	Code de l'environnement Art. L.425-1 à L.425-15, L.426-1, L.426-9, R.421-29, R.422-86, R.424-14.1, R.424-20, R.425-1 à R.425-13
4 d 3	Autorisation de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil	Code de l'environnement Art. R.424-8
4 d 4	Autorisation de chasse à l'approche, à l'affût ou en battue du sanglier	Code de l'environnement Art. R.424-8
4 d 5	Réserve de chasse et de faune sauvage	Code de l'environnement Art. L.422-27, R.422-82 à R.422-84, R.422.92 à R.422-94.1
4 d 6	Battues administratives	Code de l'environnement Art. L.427-4 à L.427-6
4 d 7	Liste des animaux classés nuisibles	Code de l'environnement Art. R.427-6 à R.427-24 et textes pris en application
4 d 8	Modalités de destruction à tir des animaux classés nuisibles	Code de l'environnement Art. R427.9 à R427.25
4 d 9	Autorisations individuelles de destruction de nuisibles	Code de l'environnement Art. L427.8
4 d 10	Arrêté autorisant les tirs de régulation des grands cormorans et autorisations individuelles de destruction à tir	Directive n° 79/403/CEE du 02 avril 1979 (article 9) modifiée Arrêté ministériel autorisant les tirs de régulation pour chaque saison de chasse
4 d 11	Autorisation d'introduction de grand gibier ou de lapins et le prélèvement de ces derniers dans le milieu naturel	Arrêté ministériel du 07 juillet 2006 du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable Code de l'environnement Art.L.424-11
4 d 12	Capture du gibier dans les réserves de chasse et reprise du gibier vivant en vue du repeuplement	Arrêté ministériel du 07 juillet 2006 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Code de l'environnement Art. L.424-11
4 d 13	Autorisation de chasse à tir du lapin à l'aide d'un furet	Arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié, relatif à divers procédé de chasse des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement.

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 d 14	Autorisations individuelles exceptionnelles de capturer le lapin avec bourses et furets	Art. L. 424-11 du code de l'environnement Arrêté ministériel du 07 juillet 2006
4 d 15	Autorisations de transport et d'utilisation de rapaces pour la chasse au vol	Arrêté ministériel du 10 août 2004 Circulaire DNP/CFF n° 2005/03 du 17 mai 2005
4 d 16	Recensement nocturne de gibier à l'aide de sources lumineuses	Arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié, art. 11 bis
4 d 17	Autorisation de comptage du gibier avec chiens d'arrêt	Instruction PN/SE 85/769 du 19 avril 1985 Environnement
4 d 18	Autorisation de concours de chiens	Arrêté ministériel du 21 janvier 2005 modifié
4 d 19	Interdiction pour une période n'excédant pas un mois de la mise en vente, de l'achat, du transport en vue de la vente, du colportage de certaines espèces de gibier	Code de l'environnement Art. L.424-12
4 d 20	Autorisation de capture du lapin à l'aide de bourses et furets dans les lieux où il n'est pas classé nuisible	Code de l'environnement Art. R.427-12
4 d 21	Louveterie	Code de l'environnement Art. L.427-1 à L.427-3 Code de l'environnement Art. R.427-1 à R.427-3 Arrêté ministériel du 14 juin 2010
4 d 22	Formation des gardes particuliers	L'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément.
4 d 23	Agrément, commissionnement et assermentation du garde particulier	Code de procédure pénale Art. R15-33-25 à R15-33-29-2 Code de l'environnement Art R.428-25 et R.428-26
4 d 24	Agrément des piégeurs	Code de l'environnement Art R.427-16 Arrêté ministériel du 29 janvier 2007
4 d 25	Protection du patrimoine naturel : - faune sauvage captive, - espèces protégées, - naturalisation des animaux	Livre IV du code de l'environnement et des textes pris en application
4 d 26	Établissements professionnels de chasse à caractère commercial	Code de l'environnement Art. R.424-13
4 d 27	Indemnisation des dégâts de gibier	Code de l'environnement Art. L.426-1 à 6 et Art. R.426-6 à 9

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 d 28	Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage	Code de l'environnement Art. R.426-6 à 9, R.421-29 à 32
	e – pêche	
4 e 1	Agrément et validation des statuts des fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), des présidents et trésoriers des AAPPMA, FDAAPPMA et des associations des pêcheurs aux filets	Code de l'environnement Art. L.434-3 à L.434-5 Art. R.434-25 à R.434-37 Art. L.436-1
4 e 2	Droit de pêche de l'Etat : délivrance des licences, locations de lots, établissement du cahier des charges, adjudications	Code de l'environnement Art. L.435-1 à L.435-3 Art. R.435.2 à R.435.32
4 e 3	Temps et heures d'interdiction de la pêche, taille minimale, nombre de captures autorisées et conditions de capture, procédés et modes de pêche prohibés	Code de l'environnement Art. L.436-4 Art. R.436-6 à R.436-35
4 e 4	Autorisations exceptionnelles de capture et de transport de poisson à des fins sanitaires en cas de déséquilibres biologiques, à des fins scientifiques	Code de l'environnement Art. L.436-9
4 e 5	Constitution de réserves temporaires de pêche	Code de l'environnement Art. L.436-12, Art. R.436-69 à R.436-79
4 e 6	Formation des gardes particuliers	L'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément.
4 e 7	Agrément, commissionnement et assermentation du garde particulier	Code de procédure pénale Art. R15-33-25 à R15-33-29-2 Code de l'environnement Art R.437-3 R.437-13
	f - Bruits	
4 f 1	Courriers relatifs à l'élaboration des cartes de bruits et cartes de prévention des bruits	Code de l'environnement Art L.572-2 à 572-11 Décret n° 2006-36 du 24 mars 2006
	g - Risques	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 g 1	Subventions accordées au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de mesures de prévention prévues par le I de l'article L.561-3 du code de l'environnement : correspondances liées à l'instruction des demandes, délivrance de l'accusé de réception du caractère complet du dossier, toutes formes de décisions et prorogation de validité de la décision de subvention	Code de l'environnement Art. L.561-3, R.561-6 à R.561-17 ; Article 128 de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004 modifié ; Décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement ; Arrêté du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le FPRNM de mesures de prévention des risques naturels majeurs.
4 g 2	Élaboration, révision, modification des plans de prévention des risques technologiques : correspondances nécessaires à l'instruction en lien avec les services de la Dreal	Code de l'environnement articles L.515-15 à L.515-26, R.515-39 à R.515-50
4 g 3	Élaboration, révision, modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles et information préventive sur les risques majeurs : courriers relatifs à l'instruction	Article 136 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finance pour 2006 modifié Code de l'environnement Art. L.562-1 et suivants et R.562-1 et suivants
4 g 4	Élaboration, révision des stratégies locales de gestion des risques inondations (courriers relatifs à l'instruction)	Code de l'environnement Art. L.566-8 et R.566-14 à R.566-17
	h – Feux	
4 h 1	Décision, notification et tout acte relatif à l'instruction des dérogations	Arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu
	5 – Économie agricole et forestière	
	a - Productions agricoles	
5 a 1	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides relevant du régime de paiement de base Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides relevant du régime de paiement unique	Règlement (CE) n°1307/2013 Règlement (CE) n° 1782/03 du 29/09/2003- Titre III Règlement (CE) n° 795/2004 du 21/04/2004
5 a 2	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides relevant des autres régimes d'aides (aides couplées végétales et animales)	Règlement (CE) n°1307/2013 Règlement (CE) n° 1782/03 du 29/09/2003- Titre IV Règlement (CE) n° 1973/2004 du 29/10/2004

N° de code	Nature de la délégation	Référence
5 a 3	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des régimes de soutien aux productions animales et gestion des droits à primes ou références.	Règlement (CE) n°1307/2013 Art. D 615-44 du code rural
5 a 4	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des régimes de soutien aux productions végétales	Règlement (CE) n°1307/2013 Code rural Art. D 615-13 à D 615-43
5 a 5	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides	Règlement (CE) n°1307/2013 Règlement (CE) n° 1782/03 du 29/09/2003- Titre II Règlement (CE) n° 796/2004 du 21/04/2004
5 a 6	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des procédures « calamités agricoles » : ensemble des décisions relatives à la procédure de reconnaissance et à l'instruction des dossiers à l'exclusion de la décision de proposer aux ministres compétents de reconnaître au sinistre le caractère de calamité agricole	Code rural Art. R 361-20 à R 361-37
5 a 7	Décision, notification ainsi que tout acte à prendre dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et prescriptions de mesures d'urgence destinées à éviter la propagation de certains ennemis des cultures	Code rural Art. L 252.1 à L 252.5
5 a 8	Décision, notification et tout acte relatif à la maîtrise de la production de lait de vache (transferts, prélèvements, attributions de quantités de références laitières, aide à la cessation d'activité laitière,...)	Code rural Art. D 654.29 à R 654.114
5 a 9	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre de l'ICHN	Règlement (CE) n°1305/2013 PDRH 211 et 212
5 a 10	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de la production et des produits agricoles	Règlement (CE) n°1305/2013 DRDR 132

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	b – Agri-Environnement	
5 b 1	Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre des mesures agri-environnementales du règlement de développement rural 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2020 (contrats d'agriculture durable, contrats territoriaux d'exploitation, mesures nationales du RDR2, mesures territorialisées du RDR2, MAEC etc...)	Règlement (CE) n°1305/2013 DRDR 214 I
5 b 2	Décision, notification et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de l'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique	Règlement (CE) n°1305/2013 DRDR 214 D
5 b 3	Décision, notification et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la PHAE2	PDRH 214 A
	c - Aides aux entreprises de transformation et de commercialisation des productions agricoles et alimentaires	
5 c 1	Décision, notification et tout acte relatif à l'attribution d'aides financières du ministère de l'agriculture et de la pêche, au titre de la prime d'orientation pour les entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires	Décret n° 78-806 du 01/08/1978 Décret n° 99-1060 du 16/12/1999
	d - Structures agricoles	
5 d 1	Décision arrêtant la composition de la section SEEC de la CDOA	Code rural articles R 313-1 à R313-8
5 d 2	Foncier : Décision, notification et tout acte relatif à la mise en œuvre : - du contrôle des structures (autorisations d'exploiter), - des baux ruraux, - de l'aménagement foncier, - des décisions d'attribution SAFER.	Code rural Art. R 331.1 à R 331.12 Art. R 411-1 à R 492-33
5 d 3	Installation – modernisation et cessation a) Décision, notification et tout acte relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs	PDRR Code rural Art. R 343-3 à R 343.19 PDRH Mesure 112

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	b) Décision, notification et tout acte relatif aux autorisations de financement à l'agriculture	PDRR Code rural Art. D 344.1 à D 344.15
	c) Décision, notification et tout acte relatif à l'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)	
	d) Décisions, notifications et tout acte relatif à l'attribution et à la déchéance des droits aux plans d'investissements	
	e) Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux agriculteurs en difficulté et notamment : - Décision arrêtant la composition de la section Agridiff de la CDOA - conventions d'analyse et de suivi signées entre l'État et les experts agréés par la commission « agriculteurs en difficulté » - décisions individuelles d'aide au suivi de l'exploitation agricole et au redressement économique et financier, et de prise en charge de cotisations sociales impayées - décisions accordant le bénéfice des aides à la réinsertion professionnelle, reconversion, adaptation de l'exploitation	Code rural Art. R 351.1 à R 351.8, R 352.1 à R 352.14, Art. D 352.15 à D 352.30, D 353.1 à D 353.8, D 354.1 à D 354.15
	f) Décisions relatives à l'aide à la transmission de l'exploitation agricole (ATE) et la préretraite des chefs d'exploitation agricole	Code rural Art. D 343.34 à D 343.36
	g) Coopératives agricoles et CUMA : Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des agréments et à la dévolution des excédents d'actifs	PDRR Code rural Art. R 525.2 Art. R 526.4 DRDR Mesure 121 C2
	h) GAEC : décision arrêtant la composition de la formation de la CDOA GAEC ainsi que tout autre acte relatif aux GAEC	Art. R. 313-7-1 et Art. R. 313-7-2 Art. R. 322-1 à art. R. 323-51
	i) Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des dispositions des PMBE, PVE, aides aux CUMA et mesure 216	Programmation 2000-2006 et 2007-2013 et année transitoire 2014 DRDR 121 A, 121 B et 121 C2 et mesure 216

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	j) Décisions, notifications et tout actes nécessaires à la mise en œuvre des Plans de Performance Énergétique (PPE)	Arrêté du 04/02/09 relatif au Plan de Performance Énergétique des entreprises agricoles PDRH mesures 121C1- 125C Programmation 2007-2013 et année transitoire 2014
	k) Décisions, notifications et tout acte nécessaires à la mise en œuvre des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP)	Code rural Art. D 343-3 au 343-24
	l) Agrément des personnes habilitées à réaliser des diagnostics de performances énergétiques des exploitations agricoles	Arrêté du 04/02/09 relatif au Plan de Performance Énergétique des entreprises agricoles
	m) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre de l'adaptation de l'engraissement d'animaux de la filière équine.	Note de service DGPAAT/SDPM/ N 2010-3026 du 02 juin 2010.
	n) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre de l'aide à l'identification électronique des petits ruminants.	Note de service DGPAAT/SDDRC/ N 2010-5020 du 24 avril 2010
	o) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre des aides de mise aux normes des bâtiments pour les truies gestantes et pour les palmipèdes à foie gras.	Décision CDS – EMS/2009 du 12 mars 2009. Décision SAN/D 2011-40 du 3 août 2011
	p) Décisions, notifications et tout acte relatif à la mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles	PDRR
	e – forêts	
5 e 1	Défrichements et rétablissement des lieux en nature de bois	Code forestier Art. L.341-1 ; R.341-1 et suivants
5 e 2	Défense et lutte contre les incendies de forêts	Code forestier Art. L.313-1 ; R.313-1 et suivants
5 e 3	Fonds forestier national, prêts en numéraire, prêts sous forme de travaux, subventions, actes administratifs et notariés, établissement et main-levée des garanties s'y rapportant, résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, avenant au contrat, remboursement, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du fonds forestier national et décision modificative de la surface boisée de ce prêt, vente des bois	Code forestier Art . L.152-1 ; R.156-1 et suivants Loi n° 61.1173 du 31 octobre 1961 Art. 28 à 30 du décret n° 66.1077 du 30 décembre 1966

N° de code	Nature de la délégation	Référence
5 e 4	Subvention du ministère de l'agriculture et de la pêche et/ou de l'Union Européenne pour travaux forestiers et acquisition de matériel	FEADER Amélioration des forêts : ex mesure 122 Voirie : ex mesure 125 Tempête : ex mesure 226
5 e 5	Attestation de garantie de gestion durable (réduction des droits de mutation et ISF)	Code général des impôts Art. 793 ; 885D et 1395D
5 e 6	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier portant sur des superficies inférieures à 1 hectare	Code forestier Art. L.211-1 ; L.214-3 ; R.214-2
5 e 7	Régime spécial d'autorisation administrative de coupe	Code forestier Art. L.312-1 ; R.312-1 et suivants : L.124-1 à 5
5 e 8	Reconstruction des forêts après coupe rase	Code forestier Art L.124-6
5 e 9	Recueil des avis pour les travaux forestiers en sites inscrits	Code de l'environnement Article R.341-9
	f – Développement Rural	
5 f 1	Décisions, notifications et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du programme Leader	CE Règlement 1698-2005 du 20/09/2005 DRDR – Axe 4
	g – Aides conjoncturelles	
5 g 1	Décisions, notifications et tout acte nécessaire à la mise en œuvre des aides sur crédits de l'Etat, au titre du « de minimis » (Fonds d'Allègement des Charges, Indemnisations, aides conjoncturelles,...)	CE Règlement 1535-2007 du 20/12/2007
	h – Autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour	
5 h 1	Arrêté organisant l'ouverture de l'hippodrome de Pompadour aux courses hippiques	Loi du 2/06/1981. Décret n° 97-456 du 5 mai 1997
5 h 2	Arrêté d'autorisation des courses de lévriers sur l'hippodrome de Pompadour	Décret n° 83-922 du 20 octobre 1983.

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	i – Plantations et cueillettes	
5 i 1	Arrêté fixant les décisions relatives aux plantations de vignes en vue de produire des vins IGP (vins de pays)	Articles R665-1 et R665-17 du Code Rural Décret N°2000-848 du 1 ^{er} septembre 2000 Arrêté du 31 mars 2003 modifié relatif aux conditions d'utilisation des autorisations de plantation de vignes
5 i 2	Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des pommes en appellation d'origine protégée « pomme du Limousin »	Décret N°2008-985 du 18 septembre 2008
	6 – Circulation routière – sécurité	
	a – Circulation routière	
6 a 1	Autorisation de circulation des véhicules de : - transport routier de marchandises de plus de 7,5 tonnes, - transport de matières dangereuses.	Arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes
6 a 2	Autorisations individuelles de transports exceptionnels.	Code de la route : articles L 110-3 ; R 433-1 à R 433-6 ; R 433-8 ; R 435-1 et R 436-1
6 a 3	Arrêté portant autorisation exceptionnelle de la circulation des véhicules transportant des bois ronds	Code de la route : articles R.433-9 à R.433-16, Décret n° 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route, Code de la voirie routière : articles L.131-8 et L.141-9
6 a 4	Arrêté portant réglementation sur la mise en œuvre de restrictions de circulations relatives à l'exploitation de l'autoroute A89	Code de la route : articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28 Code de la voirie routière Arrêté interministériel du 24/11/1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs.
	b – Sécurité défense	
6 b 1	Déclaration des matériels et mise en affectation collective des personnels au titre de la défense : refus de la délivrance d'un certificat exigé des entreprises pour être admis à soumissionner aux marchés publics de travaux.	Décret n° 65-1104 du 14 décembre 1965

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	c – Avis sur projet concernant le R.G.C.	
6 c 1	Avis sur projets d'arrêtés de police de la circulation présentés par une collectivité locale sur les routes classées à grande circulation	Code de la route articles L 110-3 et R 411-8
6 c 2	Instructions et avis sur projets concernant des voies classées R.G.C. présentés par une collectivité locale.	Code de la route articles L 110-3 et R 411-8
	d– Formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière	
6 d 1	Signatures des conventions entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt, destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière.	Décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié Arrêté du 29 septembre 2005
6 d 2	Contrat de labellisation « qualité des formations au sein des écoles de conduite » et certificat de conformité.	Arrêté du 2 mai 2019 modifiant celui du 26/02/2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

